



Commune de Ludon-Médoc

ARR2026/083

AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de LUDON-MÉDOC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de permission d'occupation du domaine public de Monsieur CABEZAS Denis dans le cadre de la réalisation de travaux sur la clôture de sa propriété,

Considérant que ces travaux seront exécutés par l'entreprise de Monsieur BUISINE Tom qui occupera le trottoir afin de réaliser lesdits travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser cette occupation sur la voie citée ci-dessous,

- 1 ROUTE DU GRAND VERGER -

A R R Ê T E

Article 1 : L'entreprise de Monsieur BUISINE Tom est autorisée à occuper le domaine public pendant toute la durée des travaux, et cela à compter du 4 AOÛT 2026.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise réalisatrice de l'intervention afin de signaler le cheminement aux piétons.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Notification du présent arrêté sera adressée à :

- M. CABEZAS DENIS,
- M. BUISINE Tom,
- Police Municipale,
- Services Techniques.

Fait à Ludon-Médoc, le 3 Août 2026,



P/O

L'Adjoint au Maire délégué à la Voirie,

Anthony MONTFORT